

Conseil Régional de l'Atlantique

28-30 mai, 2020

Halifax, NÉ



Bonjour!

Notre 7e Conseil régional annuel de l'Atlantique d'Unifor (CRA) approche à grands pas, et nous sommes heureux qu'il ait lieu cette année à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

L'année écoulée a été riche en changements. Des élections provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador, aux élections fédérales qui ont abouti à un gouvernement libéral minoritaire. Notre congrès national a également vu Lana Payne passer au rang de secrétaire-trésorière nationale et Linda MacNeil assumer le rôle de directrice régionale de l'Atlantique. Nous avons beaucoup de choses accomplies et plusieurs autres que nous attendons avec impatience.

Le Conseil régional de l'Atlantique se réunira à compter de 9 h le vendredi 29 mai et se poursuivra jusqu'à la fin des délibérations le samedi 30 mai 2020.

Avant le Conseil, le mercredi 27 mai, une réunion des président(e)s des sections locales aura lieu en après-midi et le jeudi 28 mai, nous organiserons deux ateliers d'une demi-journée.

L'inscription au Conseil commence le jeudi après-midi à 12 h et se poursuivra le vendredi 29 mai à 8 h.

Au plaisir de vous y voir toutes et tous!

En toute solidarité,



Matt Blois

Président du Conseil régional de l'Atlantique



Linda MacNeil

Directrice de la région de l'Atlantique



Qu'est-ce que le Conseil régional de l'Atlantique (CRA)?



Notre Conseil régional annuel de l'Atlantique fait partie de l'institution démocratique de l'Union. Ça permet aux membres d'Unifor du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador de se réunir et de célébrer tout le travail accompli au cours de l'année écoulée, tout en regardant vers l'avenir et en fixant les priorités pour l'année à venir.

Les conseils régionaux sont l'occasion pour les délégués et déléguées de contribuer à déterminer ces priorités. Votre section locale a-t-elle des suggestions quant aux domaines dans lesquels la région devrait concentrer son énergie? N'hésitez pas à soumettre une résolution qui sera débattue au Conseil. (Voir page 12 pour plus d'informations).

Les membres du comité exécutif du Conseil régional de l'Atlantique sont chargés d'aider la région à respecter les priorités établies lors du Conseil. Cette année, il y aura des élections pour la région de l'Atlantique, ce qui signifie que les délégués et déléguées auront la tâche importante d'élire un nouvel exécutif régional, ainsi que de nouveaux comités permanents.

Les conseils régionaux sont également un lieu privilégié pour rencontrer d'autres membres, entendre d'incroyables intervenants et renforcer la solidarité au sein du syndicat.

Atlantic Regional Council | Halifax, NS | May 2020

Réunions et ateliers

Calendrier des réunions du CRA 2020

Mercredi le 27 mai, 2020

- | | |
|-------|--|
| 10h00 | Réunion de l'exécutif du CRA |
| 13h00 | Réunion des président(e)s des sections locales |

Jeudi le 28 mai, 2020

- | | |
|-------|---|
| 9h00 | Atelier sur les risques sur le lieu de travail |
| 13h00 | La santé mentale et le devoir de représentation |
| 18h30 | Rencontre |

Vendredi le 29 mai, 2020

- | | |
|------|------------------------------|
| 9h00 | Plénière du Conseil régional |
|------|------------------------------|

Samedi le 30 mai, 2020

- | | |
|------|------------------------------|
| 9h00 | Plénière du Conseil régional |
|------|------------------------------|

Dimanche le 31 mai, 2020

- | | |
|-------|------------------------------|
| 10h00 | Réunion de l'exécutif du CRA |
|-------|------------------------------|

Caucus des groupes en quête d'équité

Les caucus des groupes en quête d'équité se tiendront pendant les pauses du midi, à l'ajournement du vendredi et avant le début de la séance plénière du samedi.

Veuillez consulter l'ordre du jour sur place pour connaître les heures et lieux exacts.

Réunion des président(e)s des sections locales

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les sections locales (GTSL) et des efforts visant à renforcer nos sections locales, il est important de réunir régulièrement les présidents et présidentes des sections locales pour discuter de questions d'intérêt commun et de la façon dont nous pouvons mieux travailler ensemble.

La réunion régionale des président(e)s aura lieu le mercredi le 27 mai. Cette année la réunion comprendra une formation sur le système d'enregistrement pour les cours régionaux du département de l'éducation.

Les présidents sont invités à amener un membre de leur exécutif à cette réunion.



Rappel
L'inscription est
obligatoire pour
toutes les réunions et
tous les ateliers avant
le Conseil.

Atelier sur l'évaluation des risques en milieu de travail

La directrice du Service de santé, sécurité et environnement d'Unifor, Sari Sairanen, tiendra un atelier sur l'évaluation des risques. Cet atelier vise à aider les membres à identifier les choses, les situations et les processus sur leur lieu de travail qui peuvent causer des dommages, en particulier aux personnes. Les membres apprendront comment une approche cohérente de la part des travailleuses et travailleurs et des employeurs permet à chacun de concentrer ses efforts dans les bons domaines, de développer la formation des travailleuses et travailleurs, les inspections et les plans d'intervention d'urgence spécifiques aux dangers sur leurs lieux de travail.

Santé mentale et représentation équitable

Plusieurs de nos sections locales constatent une augmentation du nombre de leurs membres ayant des problèmes de santé mentale. Savoir comment représenter au mieux les membres dans ces situations peut sembler intimidant pour ceux qui sont nouveaux dans ce domaine.

Laura Johnson, du Service juridique d'Unifor, aidera les sections locales à comprendre leurs responsabilités et à trouver la meilleure façon de garantir une représentation équitable des membres qui ont des problèmes de santé mentale.

Les places dans les ateliers et à la réunion des président(e)s sont limitées, alors inscrivez-vous tôt pour profiter de ces formidables opportunités d'apprentissage.

Élections

Selon les règlements du Conseil, à la suite du congrès statutaire, le Conseil régional de l'Atlantique doit réélire tous les postes pour le prochain mandat de 3 (trois) ans. Les poste à pouvoir sont les suivants :

Président(e) du CRA - 1

Vice-président(e) du CRA - 1

Secrétaire-trésorier(ière) - 1

Membre ordinaires du CRA - 7

Comité permanent en santé et sécurité du CRA - 3

Comité permanent d'action politique du CRA - 3

Comité permanent PAEF/dépendances du CRA - 3

*Comité permanent des TTAC du CRA - 3

*Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs du CRA - 3

*Comité permanent sur la condition féminine du CRA - 3

*Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité de CRA - 3

*Comité permanent des LGBTQ du CRA - 3

*Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs caucus sur l'équité. Veuillez consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription pour connaître les dates et heures des caucus.

Les élections qui auront lieu au Conseil se dérouleront samedi le 30 mai. L'inscription et les changements au statut de délégué(e) seront fermés 1 (une) heure avant le vote.





Mises en candidatures

Si vous souhaitez être considéré pour une poste au sein de l'exécutif ou d'un comité permanent, veuillez remplir le formulaire de mise en candidature inclus dans cette trousse avant le 31 mars.

Veillez noter que si vous êtes intéressé à faire partie de l'exécutif du Conseil régional de l'Atlantique ou d'un comité permanent, votre section locale doit s'engager à vous envoyer avec la délégation locale aux réunions du Conseil régional de l'Atlantique pour le mandat de 3 (trois) ans et à couvrir ces coûts pour les futurs Conseils régionaux de l'Atlantique. Le soutien financier peut également inclure le temps perdu pour le travail en commission et/ou les sessions de formation à Port Elgin, entre autres choses.

Nous vous encourageons à en parler à la présidente ou au président de votre section locale pour vous assurer de son soutien. Envoyez vos formulaires de mise en candidature à laura.vickery@unifor.org avant le 31 mars.

Inscriptions

NOUVEAU! L'inscription au Conseil régional de l'Atlantique, à la réunion des président(e)s, à l'atelier sur la santé et la sécurité et à l'atelier sur la santé mentale et la représentation équitable se fait maintenant en ligne. Pour inscrire les délégué(e)s, les délégué(e)s spéciaux et les observateur(rice)s, veuillez consulter le site <https://register1.unifor.org> en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe de l'année 2020 pour les inscriptions en ligne de votre section locale (envoyés par Nicole Campbell en janvier.)

Pour inscrire une ou un délégué au réunion des président(e)s, sélectionnez Oui à la question « Participez-vous à une conférence? » et ensuite sélectionnez Oui pour la réunion des président(e)s.

Le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit est indiqué dans le système d'inscription en ligne et inclus dans la trousse de convocation envoyée à votre section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, envoyez un courriel à laura.vickery@unifor.org.

Les formulaires d'inscription sur papier sont toujours disponibles et seront envoyés avec la trousse de convocation. Si vous ne recevez pas votre trousse de convocation par la poste, veuillez contacter Laura Vickery à laura.vickery@unifor.org ou au 1-800-565-1272.

Les membres du comité exécutif du Conseil régional de l'Atlantique et les membres des comités permanents doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale.

Qui fait partie de votre délégation?

DÉLÉGUÉ(E)S

C'est la seule désignation permettant d'obtenir à la fois un droit de parole et un droit de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de postes de délégué(e)s, déterminé par les calculs présentés à la page suivante.

DÉLÉGUÉ(E)S SPÉCIAUX

Les membres de votre exécutif, les président(e)s d'unité ou les membres de groupes en quête d'équité (TTAC, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ ou femmes) peuvent être inscrits en tant que délégué(e)s spéciaux. Ils auront un droit de parole mais pas de vote.

OBSERVATEURS / OBSERVATRICES

Votre section locale peut envoyer un nombre illimité d'observateur(rice)s. Les observateur(rice)s n'ont pas de droit de parole ni de droit de vote. Les membres qui ne sont pas des délégué(e)s spéciaux peuvent être des observateur(rice)s. Cette catégorie permet également aux membres de la famille et aux invités de connaître ce qu'est le CRA.

DÉLÉGUÉ(E)S SUPPLÉANTS

Comme les observateur(rice)s, un suppléant n'a ni droit de parole, ni droit de vote. Ils peuvent remplacer un(e) délégué(e) votant dans le cas où un(e) délégué(e) est appelé à s'absenter du Conseil. Chaque section locale ne peut envoyer qu'un seul suppléant.

Nombre de déléguées et délégués admissibles

Veillez consulter l'information ci-dessous concernant le calcul du nombre de déléguées et délégués admissibles pour chaque section locale.

Les membres d'une section locale nationale ou multirégionale sont assignés au conseil couvrant leur lieu de résidence. Ils sont réputés constituer une section locale pour les fins seulement de leur conseil régional respectif ou du Conseil québécois.

Le nombre de déléguées et délégués admissibles est basé sur les critères suivants:

- a. Sections locales ou organismes subordonnés avec une seule unité
 - 1 à 250 membres – 1 déléguée ou délégué
 - 251 à 500 membres – 2 déléguées ou délégués
 - 501 à 750 membres – 3 déléguées ou délégués
 - 751 à 1 000 membres – 4 déléguées ou délégués
 - 1 001 à 1 250 membres – 5 déléguées ou délégués
- et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

Sections locales ou organismes subordonnés composés

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit au nombre de déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

- 250 à 500 membres – 1 déléguée ou délégué
 - 501 à 750 membres – 2 déléguées ou délégués
 - 751 à 1 000 membres – 3 déléguées ou délégués
 - 1 001 à 1 250 membres – 4 déléguées ou délégués
- et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Les membres des unités d'une section locale composée comptant moins de 250 membres sont regroupés et ont droit au nombre de déléguées et délégués établi au paragraphe 6a. du présent article.

Le nombre de déléguées ou de délégués admissibles est basé sur la moyenne des cotisations versées au Conseil québécois ou au conseil régional durant la période d'un an précédant l'assemblée du conseil, excluant toute période au cours de laquelle le paiement des cotisations nationales a été interrompu par un conflit de travail.

Alors que nos statuts et règlements proposés établissent le nombre de déléguées et délégués admissibles selon la taille de la section locale ou de l'unité de négociation, les sections locales ont aussi le droit d'envoyer des délégués spéciaux tel qu'indiqué au paragraphe 9 de l'article 10 des statuts d'Unifor. Nous encourageons toutes les sections locales à profiter de cette option pour permettre au plus grand nombre possible de membres de participer au CRA.

L'envoi des président(e)s d'unité en tant que délégué(e)s spéciaux est un excellent moyen de s'assurer que toutes vos unités sont représentées au CRA.

Planification

Code de rabais d'Air Canada

Air Canada a offert des tarifs réduits à nos délégué(e)s qui voyageront par avion. Si vous souhaitez profiter de ces économies, veuillez contacter Air Canada au 1-888-247-2262 (au Canada), ATS 1-800-361-8071 (pour les malentendants) ou en ligne à aircanada.com. Dans tous les cas, veuillez mentionner le code promotionnel **FG8GHD71**

Accessibilité

Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles. Si vous, ou un de vos membres, avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional de l'Atlantique, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à laura.vickery@unifor.org ou téléphonez au 1-800-565-1272 et/ou au 902-455-9327 et communiquez vos besoins à Laura.

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE

Hôtel Halifax

Un bloc de chambres pour les délégué(e)s a été réservé à l'Hôtel Halifax, 1990 rue Barrington, Halifax, NÉ. Le prix de la chambre est de 185 \$, en occupation simple ou double pour les chambres standard. **La date limite de réservation est fixée au vendredi 24 avril 2020.** Veuillez téléphoner au 1-833-357-8155. Mentionnez « Unifor » lors de la réservation. Ou réservez en ligne à <http://bookings.ihotelier.com/bookings.jsp?groupID=2471102&hotelID=108084>



Services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 1er avril. Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Jeudi le 28 mai	8h30 à 17h30
Vendredi le 29 mai	8h30 à 17h30
Samedi le 30 mai	8h30 à ½ heure après l'ajournement



**Les demandes de garde d'enfants
ne seront pas acceptées au-delà
du 8 mai 2020.**

**Les demandes sur place ne
peuvent être acceptées.**

Si vous souhaitez utiliser les services de garde, veuillez **remplir le formulaire d'inscription en pièce jointe et l'envoyer avant le 8 mai** aux : Services de garde d'Unifor, à l'attention de Laurie Wright.

Par télécopieur: 519-389-3544

Par courriel: Laurie.Wright@unifor.org

Par la poste: Unifor Family Education Centre
115 Shipley Ave
Port Elgin, ON N0H 2C5.

Les résolutions

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au bureau de Halifax au plus tard 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil. En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Par conséquent, toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 22 avril 2020. Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 29 avril 2020.

La date limite du dépôt des résolutions générales est le 30 avril 2020. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Veuillez vous référer aux modèles de résolution dans cette trousse de convocation pour suivre les directives quant au langage clair à utiliser, en utilisant les formules « Attendu que » et « Il est résolu que ».

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.



Moyens de soumettre une résolution :

courriel : laura.vickery@unifor.org

télécopieur : 902-454-9473

poste : Unifor

Attn: Laura Vickery
63 Otter Lake Court
Halifax, NS
B3S 1M1

Date limite pour
soumettre les
résolutions:
le 30 avril 2020



Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Attendu que : Le comité des résolutions a besoin des signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée;

Attendu que : Un langage simple, clair et concis aide les déléguées et délégués à comprendre les résolutions;

Il est résolu que: Toutes les résolutions seront soumises dans ce format, avec le numéro de la section locale et les noms de la présidente ou du président et du secrétaire archiviste;

Il est de plus résolu que : Toutes les résolutions seront rédigées dans un langage clair et concis.

Respectueusement soumise par la section locale 007 d'Unifor
Jane Smith, présidente
John Smith, secrétaire archiviste

Informations sur le site

Centre des congrès de Halifax

Le CRA 2020 se tiendra au Centre des congrès de Halifax, 1650 rue Argyle, Halifax, NÉ au niveau des congrès (niveau inférieur).

Le Centre des congrès est situé à environ six minutes à pied de l'Hôtel Halifax et est accessible depuis la rue Argyle ou la rue Grafton.

Nous remercions tout particulièrement les membres de la section locale 4005 d'Unifor qui travaillent au sein du groupe Events East au Centre des congrès de Halifax pour tout leur travail pendant le Conseil.

Table d'inscription

Les heures d'inscription seront les suivantes :

Jeudi, le 28 mai	12h00 à 17h00
Friday, May 29	8h00 à 16h00
Saturday, May 30	8h00 à 12h00

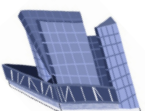




Légende de la carte



Hotel Halifax, 1990 rue Barrington St



Centre de Congrès d'Halifax, 1650 rue Argyle St

Pratiques à faire et à éviter dans un hôtel

À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
 - Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Laissez un note de remerciement pour la personne qui nettoie votre chambre. Un peu de reconnaissance peut mener loin.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps! N'oubliez pas que vous êtes le visage du syndicat

À ÉVITER

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.
- Participez au programme vert car il diminue les heures pour le personnel.

Envisagez d'utiliser des fonds de votre section locale pour un rouleau de pièces de deux dollars afin que tous vos délégué(e)s aient de l'argent facile à donner en pourboire.

